

La CAF : La Caisse d'allocations familiales (Caf) est un représentant local de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), qui forme la branche « famille » de la sécurité sociale

- 476 Avenue de Barcelone, 34080 Montpellier	0 810 25 34 80
- Rés Port Pallas, 23 Rue de Chio, 34000 Montpellier	0 810 25 34 80
- 139 Avenue de Lodève, 34080 Montpellier	0 810 25 34 80

La TAM : Transport agglomération Montpellier : tramway et bus ... **04 67 22 87 87**
6, rue Jules Ferry - 34000 Montpellier

Le CROUS : (Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

Les bourses : <http://www.crous-montpellier.fr/bourses/>
Les logements : <http://www.crous-montpellier.fr/logements/>
La restauration : <http://www.crous-montpellier.fr/restauration/>
Actions sociales : <http://www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/>
Culture : <http://www.crous-montpellier.fr/culture/>
International : <http://www.crous-montpellier.fr/international/>

DEMENAGEMENT : Accès aux aires piétonnes de l'Ecusson : 04 34 88 76 90
deux jours d'accès maximum

airepietonne@ville-montpellier.fr

<http://www.montpellier.fr/3489-acces-zone-pietonne.htm>

Bureau de gestion des aires piétonnes : 19 rue Durand - 34000 Montpellier

Pièces à fournir pour les particuliers (justificatif de domicile de moins de trois mois en aire piétonne - immatriculation du véhicule)

Pièces à fournir pour les professionnels (document K-bis - carte grise du véhicule de société)

Le Macaron résidant pour la zone verte

Vous habitez une rue payante de la zone verte ?

Pour stationner près de chez vous, il vous suffit de vous procurer gratuitement le macaron résidant zone verte.

Pour obtenir votre carte, rendez-vous à l'agence TaM Stationnement muni de :

- votre imprimé de taxe d'habitation (à défaut contrat de location ou titre de propriété),
- votre dernière facture EDF ou France Télécom
- votre carte grise.

Le même nom doit figurer sur l'ensemble de ces pièces.

Il ne peut être délivré que deux macarons par foyer.

Pour tout véhicule de fonction, les professionnels doivent également présenter une attestation de l'employeur.

En cas de perte, une indemnité forfaitaire de 5 € vous sera demandée pour son remplacement

Les numéros d'urgence à Montpellier :

- le 15 : Samu, qui centralise tous les appels puis décide des secours à envoyer Urgences médicales - Ambulanciers - Dentistes - Infirmiers – Médecin
- le 18 : Les pompiers, qui assurent les premiers secours
- le 112 :Urgence européen.
- CHU / CHR : 04 67 33 67 33
- Gendarmerie : 04 67 54 61 11
- Police nationale : 17
- Sapeurs pompiers : 18 ou 112
- SOS Médecins : 04 67 72 22 15
- Urgences sociales : 115
- Pharmacies de garde (Serveur vocal) appeler le : 32 37 (Service facturé 0,34 €/minute)

La PREFECTURE : Elle s'occupe des démarches relatives à la naturalisation des étrangers, c'est par elle qu'il faut passer pour être en règle avec L'état français et ainsi pouvoir prétendre avoir droit aux aide qu'il octroie.

Adresse : Place des Martyrs de la Résistance - 34 062 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 61 61 61 / Fax : 04 67 02 25 79